

Communiqué de presse

Chassieu (France), le 05 octobre 2023

Amoéba : un premier semestre marqué principalement par le développement du projet d'usine biocontrôle

Chassieu (France), le 5 octobre 2023, – 18h00 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB), biotech industrielle en pré-commercialisation* spécialisée dans le traitement du risque microbiologique, développant un agent de biocontrôle pour la protection des plantes en agriculture et un biocide biologique pour le traitement de l'eau industrielle annonce aujourd'hui ses résultats semestriels 2023, clos le 30 juin 2023 et arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 octobre 2023.

Fin 2022, Amoéba a obtenu l'autorisation de mise sur le marché de son produit biocide biologique pour un usage dans les TARs (Tours Aéro-Réfrigérantes) en circuits fermés et d'un premier produit de biocontrôle (la substance active) aux Etats-Unis.

Le Commissaire aux Comptes a effectué à la demande de la Société son examen limité des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2023 et n'a pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de ces derniers.

Le rapport semestriel est en cours d'émission et sera disponible sur le site internet de la société (www.amoeba-nature.com) dans les prochains jours.

Des résultats qui reflètent le démarrage du projet industriel et une baisse significative de la charge d'endettement

AMOÉBA Compte de résultat consolidé	30/06/2023 K€	30/06/2022 K€
Chiffre d'affaires	-	-
Subventions	380	251
Frais de déploiement industriel	(958)	(516)
Frais de recherche et développement	(1 224)	(1 306)
Frais généraux et administratifs	(1 852)	(1 097)
Marketing et Ventes	(227)	(192)
Résultat opérationnel	(3 882)	(2 860)
Résultat financier	(120)	(1 866)
Résultat net	(4 002)	(4 726)

Le **résultat opérationnel** s'établit au 30 juin 2023 à – 3 882 K€ contre – 2 860 K€ au 1^{er} semestre 2022. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée au cours des périodes présentées.

- La société n'a réalisé aucun **chiffre d'affaires** au cours du 1^{er} semestre 2023.
- Les **frais de déploiement industriel** sont supérieurs par rapport à l'année précédente de 443 K€. Cette augmentation est principalement due au transfert des achats de consommables et au transfert des frais d'énergie du département R&D au département déploiement industriel.
- Les dépenses de **Recherche et Développement** nettes de subventions s'établissent à 1 224 K€, contre 1 306 K€ au premier semestre 2022.
- Les frais de **marketing et ventes** sont en hausse de 18% par rapport à l'année précédente (227 K€ au 30 juin 2023 contre 192 K€ au 30 juin 2022).
- Les frais **généraux et administratifs** sont en hausse au 30 juin 2023 de 755 K€ par rapport à l'année précédente. Cet écart est principalement dû à des honoraires pour la recherche de financements et aux frais de personnel.
- Le **résultat financier** n'est plus impacté par les emprunts bancaires, tous remboursés.

Le **résultat net** semestriel ressort ainsi à – 4 002 K€ contre – 4 726 K€ pour le 1^o semestre 2022.

La **trésorerie** de la Société au 30 juin 2023 s'élève à 3 136 K€ contre 5 528 K€ au 31 décembre 2022.

La baisse de la trésorerie s'explique par :

- des flux de trésorerie d'exploitation de – 2 221 K€ ;
- des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements de -1 101 K€ ;
- des flux de trésorerie liés aux opérations de financement de +927 K€.

Au 30 juin 2023, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 6,7 M€ contre 8,2 M€ au 31 décembre 2022.

L'endettement financier de la Société s'élève à 667 K€. Il est constitué de dettes liées aux obligations locatives (667 K€), l'emprunt OCAPAPI ayant été totalement converti.

Un premier semestre principalement marqué par la poursuite du développement de l'application biocontrôle et l'obtention de nouveaux financements

Au cours du premier semestre 2023, Amoéba s'est concentrée sur les axes principaux suivants :

Développement industriel :

Le 16 février 2023, la société annonce avoir déposé le permis de construire pour son nouveau site de production dédié à l'application biocontrôle et qui sera basé à Cavillon dans le Vaucluse.

Conformément au calendrier du projet, l'accord de permis de construire, sur le dossier présentant de solides engagements pour le respect de la biodiversité et des salariés, a permis à Amoéba de voir son projet validé le 12 juin 2023, après trois mois d'instruction. Au travers de ce projet, Amoéba annonce développer un site industriel de plus de 3 000 m² dédié à la bio-production de son agent de biocontrôle. Ce projet d'envergure s'inscrit dans la démarche d'industrialisation amorcée par Amoéba en vue de la commercialisation de ses produits de protection des plantes annoncée pour début 2025.

Poursuite du développement de l'application biocontrôle :

a. Collaboration avec Nissan Chemical Corporation

Le 31 mars 2023, Amoéba annonce que, dans le cadre d'un contrat de transfert de matériel (« Material Transfer Agreement »), Nissan Chemical Corporation a initié une étude d'évaluation de performance d'un mélange d'un de ses produits avec un produit expérimental de biocontrôle d'Amoéba.

b. Création de la marque AXPERA

Dans le cadre du plan de pré-commercialisation, Amoéba a travaillé sur la création d'une marque à vocation internationale pour sa solution de biocontrôle, reflétant les valeurs d'innovation, de performance, de responsabilité et de renouveau. C'est dans ce cadre qu'elle a annoncé le 5 juin 2023 le nom de marque de ses solutions de biocontrôle : AXPERA, en vue de la commercialisation envisagée début 2025.

Poursuite des tests en champs. Les objectifs des tests sont principalement de :

- Evaluer l'efficacité et la sélectivité d'AXPERA au champ sur des nouvelles cibles (ex: Arboriculture, Plantes aromatiques et ornementales, Fraisier, Ail).
- Confirmer l'efficacité et la sélectivité d'AXPERA sur mildiou et oïdium de la vigne.
- Positionner le produit dans des programmes de références agricoles locales en Europe.
- Evaluer l'efficacité et la sélectivité d'AXPERA en tests au champ sur Rouille du soja au Brésil et Cercosporiose noire sur Banane.
- Consolider nos données d'efficacité pour renforcer les dossiers d'homologation du produit formulé.

Depuis 2019 et à la date du rapport semestriel, la société a réalisé 620 tests dont 200 tests partenaires. Elle poursuit ses tests sur l'année 2023.

Financements

- La Société a annoncé l'annulation de la 8^e tranche optionnelle de 80 OCA et la signature d'un contrat d'accompagnement avec Redbridge Debt and Treasury Advisory dont l'objectif est d'assister la société dans l'adaptation de sa stratégie financière à ses nouveaux enjeux de transformation industrielle.
- Par ailleurs, Amoéba a signé un nouveau contrat de financement de 9 millions d'euros sous forme d'obligations simples avec Nice & Green (cf. [Communiqué de presse du 15 février 2023](#)) de manière à démarrer immédiatement son projet industriel.

- Amoéba obtient également un financement de 5,9 M€ de BPI France dans le cadre de France 2030 suite à sa candidature à l'appel à projet « *Résilience et Capacité Agroalimentaires* ». BPI France a ainsi annoncé un soutien à hauteur de 5 917 676 € sous forme de subvention à hauteur de 3 550 606 € et d'avance remboursable à hauteur de 2 367 070 €.

Couverture du titre

- La Société annonce avoir retenu la société d'analyse Edison Group pour réaliser une étude d'initiation de couverture financière. Ce contrat de recherche, financé par la société, a pour objectif de permettre aux investisseurs d'approfondir leur connaissance de la société, nécessaire à leur prise de position sur les actions Amoéba (ALMIB).
- Amoéba obtient également le 20 avril dernier, l'initiation de couverture de son titre par Portzamparc - Group BNP Paribas. Ce dernier a entamé le suivi du titre en recommandant la valeur à l'Achat avec une étude intitulée : « *l'amibe au service de l'environnement* ».

Gouvernance

- Les actionnaires de la Société qui se sont réunis en Assemblée Générale mixte le 25 mai 2023, ont décidé :
 - de renouveler les mandats de Messieurs PLASSON, DUJARDIN, AMBOLET, et Mesdames GUINARD et FILIATRE, venus à expiration, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.
 - de nommer Monsieur Jean Luc SOUCHE (anciennement business developer biocontrôle de la Société Amoéba) en qualité de nouvel administrateur.
- Le Conseil d'Administration, qui s'est tenu pour sa première séance à l'issue de l'Assemblée Générale, a renouvelé Monsieur Fabrice PLASSON en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.
- Madame Valérie FILIATRE, qui a fait valoir cette année ses droits à la retraite, va continuer d'accompagner le développement d'Amoéba en tant qu'administratrice. La fonction de Directeur Général Adjoint est maintenant assurée par Jean-François DOUCET qui a rejoint la société en mai 2023.

« Je remercie chaleureusement Valérie pour son action au sein de la société depuis 2014 et son engagement à mes côtés pendant toutes ces années. Je lui souhaite beaucoup de bonheur dans ses nouveaux projets et je suis ravi qu'elle continue d'accompagner la société en tant qu'administratrice » déclare Fabrice PLASSON, Président Directeur Général.

Evènements survenus depuis la clôture du semestre

Sur l'application biocontrôle

Amoéba confirme que le calendrier règlementaire de demande d'approbation de la substance active de biocontrôle est conforme aux prévisions de la société (cf. [Communiqué de presse du 13 juillet 2023](#)).

Financements

La Société a procédé au tirage de la 1^o tranche de 100 obligations simples souscrites au bénéfice de la société Nice & Green SA pour un montant net de 2 820 000 € versés en juillet 2023 et août 2023.

La Société poursuit sa recherche de financements complémentaires. Après une première phase de diagnostic et structuration financière confiée à Redbridge Debt and Treasury Advisory, la Société poursuit sa stratégie de levée de fonds avec KPMG.

Investissements

La Société confirme l'avancement de son projet de site de production dédié à l'application biocontrôle et annonce que la signature de l'acte d'achat du terrain destiné à accueillir cette usine à Cavaillon est intervenue le 26 septembre 2023.

Evolution et perspectives

Application biocontrôle

La Société poursuit son projet d'implantation de sa première usine biocontrôle. Cette usine, qui sera implantée à Cavaillon dans le Sud de la France, devrait être opérationnelle au premier trimestre 2025 pour satisfaire au démarrage de la commercialisation des produits de biocontrôle.

Application biocide

Suite à l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché US pour l'utilisation de son produit dans les systèmes de refroidissement fermés (cf. [Communiqué de presse du 10 août 2022](#)), Amoéba a initié une recherche d'un partenaire capable de prendre en charge la production et/ou la commercialisation de son produit biocide aux Etats Unis. Cette recherche est toujours en cours à ce jour.

A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie jusqu'au 30 juin 2024, la Société estimant pouvoir faire face à ses engagements pris à date.

À propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la protection des plantes et de la santé. Basée sur les propriétés naturelles de l'amibe

Willaertia magna C2c Maky, notre solution biologique constitue une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd’hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) en circuits fermés aux Etats-Unis évalué à 200 M€ (1) et sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 3 Mds€ (2), sur un marché global des fongicides chimiques estimé à 21 Mds€ (3). La commercialisation des produits biocides et phytosanitaires associés est sujette à l’obtention des autorisations réglementaires locales.

**Fin 2022, Amoéba a obtenu l’approbation de sa substance active pour un usage biocide dans les TARs en circuits fermés et pour un usage en biocontrôle aux Etats-Unis. La substance a été recommandée pour approbation en usage biocontrôle à l’Europe par l’autorité autrichienne cette même année. La société est actuellement en phase de pré-commercialisation sur les applications biocide et protection des plantes et devrait commercialiser ses produits dès 2025. Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d’informations sur www.amoeba-nature.com.*

(1): Données Amoéba

(2): Données IBMA


(3): Données Amoéba

Contacts :

Amoéba

Jean-François DOUCET

Directeur Général Adjoint

 04 26 69 16 00

 jf.doucet@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Nicolas HELIN / Mathieu CALLEUX

 01 53 65 37 90 /91

 amoeba@calyptus.net